

# SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss  
75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

E-mail : [cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr](mailto:cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr)



## *Les brèves de la CFTC-Douanes - Décembre 2012*

### *« Ça s'en va et ça revient »*

Il fut un temps, dans les années 1990, où il était de bon ton, au nom de l'aménagement du territoire, de délocaliser des services publics parisiens pour les implanter en province, ou en région dirions-nous aujourd'hui. On se souvient bien sûr de l'E.N.A. à Strasbourg, de l'E.N.D. à Tourcoing, et aussi du bureau A2R de la direction générale à Nevers.

Dans les années 2000, sous la pression de contraintes économiques, il fallait au contraire reconcentrer, « mutualiser » dira t-on pour faire plus tendance, fermer les services publics de petites villes et villes moyennes au profit d'une implantation dans de grandes métropoles régionales ou interrégionales. Les exemples sont légions en douane.

Parfois, pour expliquer cette évolution à nos interlocuteurs non initiés, nous nous efforçons de faire la comparaison avec le secteur privé où la mise en place de plateformes et autres centres d'appels a précédé le mouvement opéré dans l'administration. Il est vrai que nous ne faisons que copier ...

Les années 2010 semblent amorcer un léger revirement dans ce va-et-vient, du moins dans le secteur privé où le rapatriement de plateformes implantées à l'étranger et le « produire français » se révèlent être la solution à une crise qui n'en finit pas.

Où est la vérité ? Quelle est la bonne solution ? Notre direction générale considère toujours qu'il faut concentrer, plus que jamais. La remise en cause d'un bureau départemental n'est plus taboue. La douane semble ici accuser un léger retard sur la tendance actuellement à la mode.

Certes, on ne peut arguer qu'un bureau de quelques agents dans un département rural est plus stratégique qu'un grand service régional d'enquêtes. Certes la douane n'est pas un service public comme l'Éducation ou la Police, et elle n'a pas non plus pour mission l'aménagement du territoire. Est-il pour autant interdit d'y participer ?

Ce qui chagrine un peu dans cette affaire, c'est que des agents et leurs familles soient déplacés au gré de décisions politiques contradictoires. Certes il y a un accompagnement 'social' (pécuniaire s'entend) : on n'est pas des sauvages ! Mais quel est le but au final ? On se le demande encore. A l'heure du télétravail et d'internet à toutes les sauces, à quoi cela sert-il de pratiquer la haute concentration géographique ? Sans doute à mieux communiquer entre nous : « si vous souhaitez le service A, tapez 1, si vous souhaitez le service B, tapez 2 », etc. C'est bon, on a compris !



*CFTC-Douanes : sur un autre ton.*